

AMBASSADE DE FRANCE AUPRES DE L'UNION DES COMORES

MEMENTO DE SECURITÉ

Protection des ressortissants français aux Comores

Je réside dans l'îlot	**……………………………………..**	
Mon chef d'îlot est :	**…………….**	**Tél : ………………..**
Ses adjoints sont :	**…………….**	**Tél : ………………..**
	…………….	**Tél : ………………..**

Sommaire



AMBASSADE DE FRANCE AUPRES DE L'UNION DES COMORES

Madame, Monsieur, Chers compatriotes,

La sécurité est, pour chacun d'entre nous, lorsque nous résidons à l'étranger, un souci constant.

L'Union des Comores est un pays relativement sûr et accueillant, où il est agréable de vivre et séjourner. Cependant, ici comme ailleurs, des risques existent, conflit sociaux, accidents, catastrophes naturelles, manifestations politiques.

Pour vous aider à faire face à toutes les situations difficiles, l'ambassade de France a conçu ce petit guide. Il rappelle quelques principes de bon sens, et détaille les dispositions adoptées pour garantir la sécurité de la communauté française en cas de besoin.

Vos chefs d'îlot et leurs adjoints consacrent bénévolement beaucoup de temps pour maintenir les liens entre l'ensemble des membres de notre communauté, et permettre de réagir face à l'imprévu. Je souhaite ici les en remercier.

Mais c'est aussi sur chacune et chacun d'entre vous que repose notre sécurité. Se faire enregistrer, signaler un changement d'adresse ou composition familiale, faire connaître ses coordonnées téléphoniques, sont autant d'actes simples qui peuvent permettre, en cas de situation difficile, de réagir mieux et plus vite.

C'est au prix de ces quelques précautions élémentaires que nous pourrons profiter pleinement de la qualité de vie que ce pays et ses habitants savent offrir à tous ceux qui y résident.

Philippe LACOSTE
Ambassadeur de France

I. PRESENTATION

1) Introduction

En cas de trouble aux Comores, l'autorité qui a la responsabilité d'assurer la sécurité de toutes les personnes résidant dans le pays est au premier chef le gouvernement comorien.

Dans le même temps, tout citoyen français à l'étranger peut solliciter auprès de l'ambassade de France une assistance consulaire. L'ambassade prévoit donc des dispositifs d'aide aux Français en difficulté.

En cas de crise grave, l'aide accordée s'inscrit dans le cadre du **plan de sécurité de la communauté française**. Ce plan vient en complément des mesures de sécurité décidées par les autorités locales, sur lesquelles il doit pouvoir s'appuyer.

Le présent livret a pour objet de vous informer
de vous conseiller sur l'attitude à observer
et sur les précautions à prendre en cas de crise.

Les personnes responsables :

- L'Ambassadeur est responsable de l'ensemble des questions de sécurité.

- Sous son autorité, le Premier Conseiller, Officier de sécurité, est chargé de l'organisation générale de la sécurité de l'ambassade.

- Le Chef de la section consulaire, assisté de l'agent chargé de la communauté française, a pour mission d'assurer la sécurité de la Communauté française.

2) Le plan de sécurité

L'ambassade conçoit et actualise très régulièrement le plan de sécurité de la communauté française. Celui-ci définit les mesures devant être prises immédiatement par les personnels de sécurité du poste lors de l'apparition d'une menace. Il prévoit notamment la mise en oeuvre au besoin d'une éventuelle évacuation.

Ce plan s'appuie sur :

- L'identification de lieux de regroupement et d'évacuation.

- La définition de centres d'hébergement sécurisés, permettant au besoin d'accueillir pour quelques jours les membres de la communauté française.

- Le découpage de l'île en îlots. Il y a 6 îlots à MORONI, auxquels s'ajoutent 8 îlots sur Grande Comore, 1 îlot à Moheli et 1 îlot à Anjouan.

- La désignation de responsables pour ces îlots : leur liste figure en page 9 du présent document.

- Le recensement aussi précis que possible des Français concernés (nombre, identité, lieux de travail et de domicile, voies d'accès, téléphones, télécopies, adresses électroniques).

- L'identification des moyens matériels nécessaires pour procéder à d'éventuelles opérations de regroupement et d'évacuation.

Il y a aux COMORES environ 2000 ressortissants français

3) En cas de crise

Les cas de crise peuvent être très divers : accident de transport (bus, avion…), crise sanitaire (grippe aviaire, choléra…), accident naturel (tremblement de terre, éruption volcanique…), attentat, émeute…

Dans chaque cas, il appartient à l'ambassade de mettre en œuvre les dispositions pertinentes du plan de sécurité. Vous en serez informé par l'intermédiaire de votre chef d'îlot, par message Internet, par SMS, par appel téléphonique ou diffusion sur la radio (FM 91 Mhz) de l'ambassade.

En cas d'événement grave, une cellule de crise se met en place à l'ambassade (en lien avec les interlocuteurs locaux et de métropole). Elle a notamment pour mission :

- d'entrer en contact avec votre chef d'îlot et de recenser les informations concernant l'ensemble des ressortissants français résidant dans la zone sinistrée ou qui s'y seraient trouvés au moment de la crise ;
- de répercuter ces informations à Paris ;
- d'assurer le contact avec les autorités locales, de contribuer à diffuser leurs consignes ;
- de diffuser des messages adaptés à la gravité des événements, notamment par le système d'alerte mail et les communiqués diffusés sur la station FM 91.00 MHz.
- d'effectuer, sur instruction de l'Ambassadeur, des missions de reconnaissance ou de secours sur le terrain.

Au besoin peut se mettre en place au ministère des Affaires étrangères, à Paris, une cellule de crise centrale, chargée de gérer la situation en liaison avec l'ambassade, de traiter les demandes d'information sur les ressortissants français aux Comores (réponse aux familles, à la presse etc.…) et d'organiser le cas échéant les secours depuis la France.

Lors d'une crise, mettez-vous en sécurité, restez joignable à tout moment, suivez les consignes de votre chef d'îlot et restez à l'écoute de la station FM (FM 91.00 MHz).

II. FICHES PRATIQUES

1) Consignes permanentes

Equipement à avoir chez soi en permanence

Trousse médicale :
Pansements, paracétamol, alcool, pommade pour brûlures, antiseptiques, antidiarrhéïques, éosine, produit pour purifier l'eau, vitamine C, glucose,…(à emporter en cas d'évacuation).

Nourriture de base:
Réserve d'eau potable, conserves (plats consommables sans préparation préalable), épicerie de base, aliments sur-vitaminés, fruits secs, confiseries… Si vous avez un enfant en bas âge, pensez à toujours conserver une réserve suffisante de petits pots et plats tout prêts.

Outillage - Matériel divers :
Piles électriques, torches, bougies, couvertures chaudes, réchaud avec recharge de gaz, une boite de pastilles "allume barbecue" ça peut remplacer un butagaz… En cas de catastrophe naturelle pensez à enfiler les gilets réfléchissants que les métropolitains ont dans leur véhicule (obligatoire en Europe) : ils peuvent aider à vous faire repérer par un aéronef, de jour comme de nuit, avec une lampe.

Communications :
Téléphone portable en état de fonctionnement avec son chargeur, poste de radio, liste des contacts d'urgence…

En cas de crise, l'approvisionnement en carburant peut être brusquement interrompu. Il est donc prudent de ne jamais se retrouver avec un réservoir presque vide : pensez à faire le plein de votre voiture dès que la moitié du réservoir est consommée.
Il est également recommandé de faire des réserves « substantielles » en carburant pour les possesseurs de groupes électrogènes. Attention au stockage d'essence, qui représente des risques importants.

Objets de première nécessité à prendre avec soi en cas d'évacuation

Si vous devez quitter votre domicile, voici une liste récapitulative d'équipements utiles. Il faut savoir qu'en cas d'évacuation par avion, les bagages sont généralement limités à 10 kg par personne.

- ❑ **Trousse médicale de première urgence et trousse de toilette**
- ❑ **Eau et aliments énergétiques**
- ❑ **Vêtements confortables et adaptés au climat**
- ❑ **Couvertures, en fonction de la saison**
- ❑ **Documents administratifs, argent :**
  - ❑ **Passeport**
  - ❑ **carte d'identité**
  - ❑ **livret de famille**
  - ❑ **carte consulaire**
  - ❑ **carnets de santé**
  - ❑ **permis de conduire**
  - ❑ **papiers du véhicule**
  - ❑ **carnet de chèques**
  - ❑ **carte de crédit**
  - ❑ **agendas personnels, titres de propriété…**
  - ❑ **argent liquide en petites coupures**
- ❑ **Objets de valeur, bijoux**
- ❑ **Téléphone portable avec son chargeur**
- ❑ **Couteau de poche, lampe torche avec piles, poste de radio, sacs plastiques, papier hygiénique…**
- ❑ **Pour les enfants en bas âge : couches, lingettes, biberon, lait en poudre, petits pots…**

Tout animal ou arme est prohibé dans le centre. Les personnels et les bagages pourront être fouillés. Ces mesures sont prises dans l'intérêt de tous.

Toute arme trouvée sera confisquée

Lors de vos déplacements vers le centre, nous vous demandons de rester calme et prudent sur le trajet, car tout accident pourrait vous mettre en péril.

2) L'ilotage

Le plan de sécurité mis en place par l'ambassade prévoit le découpage du pays en îlots, dotés de responsables et de suppléants.

Le chef d'îlot est désigné par l'ambassade sur la base du volontariat. Il peut disposer d'un ou plusieurs adjoints. Un équipement de communication directe avec l'ambassade est fourni (radio portative). Le chef d'îlot et ses adjoints reçoivent de l'Ambassade les consignes à vous transmettre.

Ainsi, en cas de crise, votre chef d'îlot prendra contact avec vous. Il vous fera connaître les instructions de l'ambassade, par exemple en cas d'évacuation, et répercutera des informations sur votre situation à la cellule de crise de l'Ambassade.

Pour cette raison, il est indispensable, dès votre arrivée, de vous faire connaître du consulat. Une fois inscrit au registre des Français établis hors de France, il est important de vous renseigner sur votre chef d'îlot et **de prendre contact avec lui**.

Il est également indispensable d'informer le consulat de tout changement concernant la composition de votre famille, votre lieu de résidence ou de travail, vos numéros de téléphone ou de fax, votre adresse e-mail.

Mon chef d'îlot s'appelle : ……………………………………

Ses coordonnées : ……………………………………

LES ILOTS A MORONI

Îlots	Quartier	Chef d'îlot	Adjoint
MO 1	arrondissement N°1 qui regroupe les quartiers de BADJANANI, MBUWENI et DACHE.	HASSANALY Mohsinabay ép. ADAMJEE moshinanourou@yahoo.fr	CHEIKH ABDALLAH Mahmoud
MO 2	arrondissement N°2 qui regroupe les quartiers de MTSANGANI, HADOMBWE et MBUZINI	ALI Moussa Alifat89@gmail.com	
MO 3	arrondissement N°3 qui regroupe les quartiers de BASHA et IRUNGUDJANI	SOILIHI Mohamed	MAHAMOUD M'Radabi
MO 4	arrondissement N°4 qui est le quartier de MAGUDJUWU	ELARIF Amir elarifamir@hotmail.fr	KALFANE Épouse DRAMSI Almas hotelesarcades@comorestelecom.km
MO 5	arrondissement N°5 qui regroupe les quartiers de DJOMANI, HAMRAMBA, SHEZANI et ZILIMADJUVU	BUSCAIL Michel villajessica@yahoo.fr	ISSLAME Abdallah aisslame@comorestelecom.km

MO 6	arrondissement N°6 qui regroupe les quartiers de HANKUNU et KULE	MAOULIDA Mbaé	SAANDI Mouignadaho saandidaho@yahoo.fr

LES ILOTS HORS DE MORONI (grande Comore)

Ilots	Chef d'îlot	Adjoint
NTSOUDJINI	SAID Mohamed infolec_said@yahoo.fr	Mme ALLOUI Nathalie
NTSAOUENI	AZIMDIMI Soilihi	
MITSAMIOULI	HAMISSI Salim hamissi2009@yahoo.fr	Said Mohamed RIGOLO Ali ABDALLAH Alphonse
MBENI	SOULE Abdou	AHAMADA Papa
KOIMBANI	MOHAMED Zahara abzahara@yahoo.fr	
PIDJANI	SOILIHI Ismael	
FOUMBOUNI	MOUSSA Hamada abyanissa@yahoo.fr	HAMADA Darouechi
MITSOUDJE	SAID ABDALLAH Salim cheiksaidsalim@yahoo.fr	Mr ISMAEL Nassur soudja1@hotmail.fr

ANJOUAN – MOHELI

ANJOUAN	BOYER Charles boyer@comorestelecom.km	KADERBAY Kourban k.kaderbay@comorestelecom.km
MOHELI	AHMED Nouroudine nourdine.matoire@yahoo.fr	LEGRAND Bernard

3) Les moyens de communication et d'alerte

Plusieurs moyens de communication et d'alerte sont disponibles pour vous permettre de conserver le contact avec l'ambassade, afin d'assurer votre sécurité, vous informe et prévenir de tout danger.

Le téléphone

L'ambassade de France dispose de trois lignes téléphoniques vous permettant de la joindre à tout moment. Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à contacter le bureau d'immatriculation des Français de l'étranger.

- *Ambassade*
  - **00 269 773 06 15**
  - **00 269 773 07 53**
  - **00 269 773 03 95**
  - **fax 00 269 773 09 22**
- *Consulat*
  - **Etat civil : 00 269 773 16 19**
  - **Fax 00 269 773 06 18**

Numéro d'urgence de l'Ambassade en dehors des horaires d'ouverture + 269 333 06 10

La liste de diffusion par internet

Une liste de diffusion d'informations par courriel a été créée par l'ambassade.

Cette liste permet de vous envoyer régulièrement des informations ou consignes générales concernant la sécurité. Elle permet également, en cas de crise, de vous adresser des instructions. **N'oubliez donc pas de lui communiquer tous vos changements d'e-mail.**

La station de radio FM

L'ambassade dispose d'une station FM lui permettant de transmettre différents messages d'information à la communauté française. La fréquence d'exploitation est 91 Mhz. A titre d'essai, des diffusions musicales sont effectuées tous les premiers lundis de chaque mois de 15 h 00 à 18 h 00.

Le réseau de sécurité

Pour conserver le contact avec la communauté française même en cas d'interruption des communications normales, un réseau de transmission autonome, reposant sur des postes de radio VHF et des téléphones satellitaires, relie en permanence l'ambassade et les chefs d'îlot.

Les listes d'adresses électroniques et de numéros de téléphone constituées par l'ambassade sont confidentielles et réservées aux seuls échanges de sécurité.

Elles ne font l'objet d'aucune utilisation commerciale et ne sont pas communiquées à des tiers.

Les messages diffusés par l'ambassade ne doivent pas être retransmis en dehors de la communauté française.

4) Les phases d'alertes

Quatre phases d'alerte ont été déterminées par le plan de sécurité. le passage d'une phase à l'autre est décidé par l'ambassade de France. L'évacuation (phase 4) est une décision prise par le gouvernement français.

Phase	Français résidents	Français de passage
1	Précautions renforcées Vérification des mesures de précaution	Recommandation de ne pas voyager dans les zones de crise. Se signaler auprès de l'ambassade.
2	Ne pas sortir Rester à domicile	Quitter le pays pour ceux qui le peuvent – Rester dans le lieu de logement pour les autres.
3	Regroupement envisageable, contact permanent avec les chefs d'îlot	
4	Regroupement et évacuation	

Phase 1 : Précautions renforcées

Cette phase correspond à une situation de troubles limités, tels que des manifestations, des blocages de route, des grèves multiples, etc…

- Les Français résidents sont invités à vérifier l'état de leurs provisions (nourriture, eau, essence), à rester en permanence joignable par téléphone portable et à contacter leur chef d'îlot en cas de problème.
- Les Français de passage sont invités à se tenir à l'écart des zones de crise et à se signaler auprès de l'ambassade.

Phase 2 – Ne pas sortir

Cette phase correspond à une situation de troubles plus importants ou généralisés, limitant les possibilités de déplacement, tels qu'une circulation restreinte ou dangereuse, la fermeture des bâtiments publics ou des écoles, des agressions sporadiques envers les étrangers, des émeutes, le déclenchement d'une catastrophe naturelle, etc.

- Les Français résidents sont invités à rester à domicile. Ils seront contactés par leur chef d'îlot et pourront faire état des difficultés rencontrées.
- Les Français de passage sont invités, dans la mesure du possible, à quitter le pays. Ceux qui sont dans l'impossibilité de le faire doivent rester à l'hôtel qui leur sert de logement. Toute difficulté doit être rapportée à l'ambassade.

A ce stade, tout déplacement à l'extérieur est déconseillé. Indiquez votre présence à votre chef d'îlot, il vous portera assistance en cas de besoin.

Phase 3 - Regroupement envisageable, contact permanent avec les chefs d'îlot

Cette phase correspond à une dégradation de l'environnement pouvant rendre insuffisant le confinement à domicile, telle que des difficultés d'approvisionnement en électricité, eau, nourriture, une situation sécuritaire fortement détériorée, une prise à partie systématique des étrangers, etc.

- L'ensemble des Français préparent leur possible regroupement sur les points de rassemblement, selon les instructions des chefs d'îlot pour les résidents, ou de l'ambassade pour les Français de passage.
- Si la situation l'impose, la communauté française peut être invitée à se rendre dans des centres d'hébergement temporaires sécurisés. Ces centres ont été définis ; leur emplacement n'est communiqué qu'en cas de besoin.

Seuls l'Ambassadeur ou le Premier Conseiller, officier de sécurité, sont autorisés à donner un ordre de regroupement ou d'évacuation, même partiel. Dans ce cas, le chef d'îlot vous invitera à rejoindre le lieu de repli. Dans la mesure du possible, la circulation se fera en groupe et sous la protection des forces de l'ordre.

Phase 4 – Regroupement et Évacuation

Cette mesure ultime est prise par exemple en cas d'affrontements généralisés ou de conditions de vie insoutenables.

Sur instructions de Paris il est procédé à l'évacuation des Français. Le regroupement se fait sur les points de rassemblement. Dans un tel cas, le poids des bagages auquel chaque personne a droit est limité. (20 kg / adultes et 10 kg / enfant).

Au moment du départ de votre domicile, assurez-vous d'avoir pris tout ce qui vous est nécessaire (voir liste à cocher dans ce manuel).

N'oubliez pas de :

- **fermer toutes les portes et issues ;**
- **couper les alimentations d'eau ;**
- **débrancher tous les équipements électriques ;**
- **couper le compteur principal ;**
- **isoler le poste téléphonique ;**
- **couper le gaz ;**
- **emporter toutes vos clés.**

5) Les points de regroupement

Des **lieux de regroupement** ont été définis dans le plan de sécurité.

Ce sont les endroits où la communauté française doit se rendre en cas d'évacuation, pour que l'ambassade puisse procéder aux opérations d'enregistrement, à l'organisation des convois, etc.

Ces endroits vous seront communiqués dès lors que la décision de faire procéder au regroupement de la communauté française aura été prise par l'Ambassade de France.

6) Que faire en cas de... ?

Accident de transport

Lors d'un accident de la route :

- Signalez l'accident : feux de détresse, triangle de pré signalisation (si possible), personnes postées en avant et en arrière du lieu de l'accident.
- Prévenez les forces de police en leur précisant le lieu et la nature de l'accident, le nombre approximatif de victimes et le type de dégâts matériels.
- Etablir un constat à l'amiable, contacter son assurance et demander l'intervention d'un huissier (service payant).

En cas d'accident hors de MORONI, il est conseillé de ne pas s'arrêter, mais de se rendre à la gendarmerie ou au commissariat de police le plus proche et d'avertir le consulat.

Service à appeler à l'ambassade : Poste / Garde de permanence **333 06 10**

Numéros de téléphones utiles :

Médecin urgentiste El Maarouf : 338 73 38
Commandant de la gendarmerie : 320 36 27 / 773 09 81
Permanence gendarmerie jour : 773 09 81
Permanence gendarmerie nuit : 773 59 42

Pour être efficace, votre correspondant à l'ambassade a besoin de recueillir les renseignements ci-après :

- Donnez vos nom, service et coordonnées
- Transmettez le maximum d'informations sur la situation :
- Nature de l'accident
- Identité et état des victimes
- Localisation de l'événement.
- Lieu d'évacuation des victimes
- Des services d'urgence ont-ils été appelés ? Si oui, lesquels ?
- Mise en cause pénale ou non (y a t-il un ressortissant français retenu pour les nécessités d'une enquête)
- Unité de gendarmerie ou de police chargée de l'enquête
- Une évacuation sanitaire « EVASAN » est-elle envisagée ou en cours ?
- Mesures prises localement ?

Vol ou Agression

En cas de vol :

- Lors d’un cambriolage, prévenir les forces de police, éviter de toucher ou déplacer les objets avant leur arrivée.
- Etablissez la liste de ce qui vous a été volé (papiers d'identité, billets d'avions, somme d'argent, cartes bancaires …)
- Portez plainte auprès des autorités de police locales, n'hésitez pas à demander l'aide de l’ambassade de France (consul) qui pourra, si besoin, vous accompagner dans les démarches (interprètes, traductions…).
- Contactez votre assurance afin de lui déclarer le sinistre dont vous avez été victime. Votre compagnie d'assurance pourra, si cela est prévu dans votre contrat, vous apporter une aide de première nécessité.
- Contactez votre banque afin de faire opposition sur votre carte bancaire et carnet de chèque.
- Informez l’ambassade (consul) des circonstances et modalités du vol et déclarez-lui le vol éventuel de vos papiers d'identité.

En cas d'agression :

- Consultez un médecin en cas de nécessité.
- Portez plainte auprès des autorités de police locales.

Prévenez l’ambassade (Consul) pour l’informer de façon précise des circonstances et modalités de l'agression. C'est notamment sur le fondement des témoignages de nos compatriotes qu'elle actualise les fiches "Conseils aux voyageurs" consultables sur le site du ministère des affaires étrangères : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/pays_12191/comores_12229/index.html

En cas d’agression sexuelle, il peut être nécessaire de voir un médecin immédiatement pour éviter toute contamination par maladie sexuellement transmissible. Il existe des traitements de première urgence qui empêchent toute contamination mais doivent être pris très rapidement.

Incendie

Les précautions à prendre :

- Le feu se développe plus facilement dans une pièce en désordre.
- Vérifiez le bon état des appareils électroménagers.
- Ne conservez pas de produits inflammables (alcool, papiers, tissus) près d'une source de chaleur.
- Connaissez le mode d'emploi des extincteurs si vous en disposez.
- Sachez comment couper le gaz et l'électricité à votre domicile.

Les bons réflexes

- Il n’y a pas de service incendie aux COMORES, équipez votre domicile d’extincteurs, si vous disposez d’un point d’eau dans votre jardin, branchez-y un long tuyau d’arrosage.
- Essayez d'éteindre le feu s'il est encore limité : éloignez les objets susceptibles de propager l'incendie puis attaquez la base des flammes avec de l'eau ou un extincteur.
- Si le feu touche une installation électrique, n'utilisez jamais d'eau sans avoir coupé au préalable le courant.
- Si un liquide brûle, n'utilisez pas d'eau: étouffez le feu avec un linge mouillé.
- Si les vêtements d'une personne sont en feu, couchez-la et roulez-la à terre, arrosez-la d'eau ou étouffez les flammes avec un tissu non-synthétique.
- Ne traversez pas une pièce envahie par la fumée, mais si vous vous trouvez dans un local déjà enfumé, baissez-vous: l'air frais est près du sol.

CATASTROPHES NATURELLES

Tremblement de terre

Les Comores se situent dans une zone sismique.
Le risque de tremblement de terre est sérieux.

Les tremblements de terre sont dus à une accumulation de tensions et de contraintes à l'intérieur de la croûte terrestre. Les tremblements de terre se répartissent sur plusieurs régions du globe, principalement là où les plaques tectoniques sont en contact. Il se produit dans le monde environ un million de séismes par an. La plupart ne sont pas ressentis par les populations mais seulement enregistrés par les sismographes, et rares sont ceux qui engendrent des dégâts.

Il est important de savoir qu'un tremblement de terre est pratiquement imprévisible et qu'il est toujours suivi de nombreuses secousses sismiques, appelées « répliques », qui peuvent achever de détruire des ouvrages ou des immeubles déjà sérieusement affectés par le choc principal.

Même si nous sommes dans une région sismique, compte tenu de la présence du volcan KARTHALA, aucun bâtiment n'est conçu pour résister aux séismes.

Pendant le séisme

Si vous êtes chez vous

- Restez-y. Ne vous précipitez pas dehors.
- Abritez-vous sous une table, un bureau ou un autre meuble solide et agrippez-vous-y.
- Si vous êtes dans un couloir, mettez-vous en position accroupie le long d'un mur intérieur.
- Ne vous tenez pas dans l'embrasure d'une porte: celle-ci pourrait se rabattre sur vous et vous blesser.

- Protégez votre tête et votre visage.

- Eloignez-vous des fenêtres, des cloisons de verre, des miroirs, des bibliothèques, des meubles en hauteur, des appareils d'éclairage.

Si vous êtes à l'extérieur

- Restez-y ; essayez de vous diriger vers un endroit sûr, loin des fenêtres, des immeubles, des fils électriques ou des poteaux de téléphone.

Si vous êtes dans un véhicule:

- Essayez de vous arrêter dans un endroit sûr. Essayez de ne pas bloquer la route.

- Eloignez–vous des arbres et bâtiments, si possible. Restez dans votre véhicule.

Si vous êtes dans un endroit public encombré :

- Essayez de vous réfugier quelque part en faisant attention de ne pas vous faire piétiner.

- Si vous êtes à l'intérieur, ne vous précipitez pas dehors où vous pourriez être blessé par des chutes de débris. Les trottoirs qui longent des bâtiments sont particulièrement dangereux. Eloignez-vous des fenêtres, des puits de lumière.

Si vous êtes à l'école

- Glissez-vous sous un pupitre ou une table et tenez fermement le meuble en question.

- Eloignez-vous des fenêtres.

EN RÉSUMÉ, ABRITEZ-VOUS.

S'il est impossible de vous abriter, mettez-vous en position accroupie et protégez-vous la tête et le visage pour ne pas être blessé par des débris ou des éclats de verre. Restez dans un endroit protégé jusqu'à ce que les secousses cessent. Attendez-vous à de nouvelles secousses (les répliques) ; elles peuvent se produire pendant un certain temps après le séisme initial.

Après le séisme

Dans les instants qui suivent immédiatement le séisme, restez calme. Vous aurez peut-être à prendre en charge d'autres personnes. Occupez-vous des situations qui mettent des vies en danger.

Si vous êtes chez vous

- Vérifiez si vous êtes indemne, de même que les autres personnes près de vous. En cas de blessure, administrez les premiers soins (position latérale de sécurité, plus si vous êtes compétent).
- N'utilisez pas le téléphone, à moins d'avoir à signaler une urgence.
- Mettez des souliers solides et des vêtements protecteurs pour éviter d'être blessé par les décombres, surtout les éclats de verre.
- Vérifiez si votre maison a subi des dommages structurels ou autres. Si vous soupçonnez que votre maison n'est pas sûre, n'y pénétrez pas.
- N'allumez pas d'allumettes ni de briquets et ne touchez pas aux interrupteurs pour faire la lumière ou éteindre, à moins d'être sûr qu'il n'y a pas de fuite de gaz ou de liquide inflammable renversé.
- Utilisez plutôt une lampe de poche pour vérifier l'eau, l'électricité et le gaz et ne les fermez pas à moins qu'il y ait des dommages. S'il y a une fuite de gaz, vous le saurez par l'odeur.
- Si l'eau courante est encore disponible immédiatement après le tremblement de terre, remplissez une baignoire et d'autres récipients au cas où l'eau serait coupée plus tard. S'il n'y a pas d'eau courante, rappelez-vous que vous avez peut-être de l'eau dans le chauffe-eau et le réservoir de la chasse d'eau.
- Nettoyez soigneusement tout dégât de substances dangereuses. Protégez-vous les mains et les yeux.
- N'essayez pas de sortir de votre voiture si des fils électriques sont tombés dessus. Attendez qu'on vous vienne en aide.
- Restez à au moins dix mètres des lignes électriques qui sont tombées sur le sol.

- Les denrées périssables se gâteront rapidement si l'électricité est coupée. Si ces aliments sont encore crus, il faut les faire cuire en premier. Il est admis que les aliments qui sont au congélateur peuvent rester congelés pendant une demi-journée sans électricité, pourvu que la porte du congélateur ne soit pas ouverte.
- Jetez les conserves qui sont bombées ou qui fuient.

Eruption volcanique

Pendant l'éruption ***(si celle-ci s'accompagne de secousses telluriques, consultez la fiche « tremblement de terre »)***

Si vous êtes à proximité immédiate du volcan ou d'une coulée de lave

- Ne jouez pas les curieux !
- Eloignez-vous le plus rapidement possible du lieu
- Renseignez l'ambassade sur votre position et sur la situation, telle que vous la percevez

Si vous êtes chez vous

- Restez-y. Ne vous précipitez pas dehors.
- Protégez-vous (et votre famille) à l'aide d'un masque
- Le cas échéant : obstruez l'alimentation de votre citerne d'eau afin que les cendres (sulfureuses) ne soient pas drainées vers la citerne, en rendant la totalité de l'eau impropre à la consommation
- Allumez la radio (FM 91 Mhz) et gardez un téléphone sur vous.

Si vous êtes à l'extérieur

- Essayez de vous diriger vers un endroit sûr et abrité.

Si vous êtes dans un véhicule

- Essayez de vous arrêter dans un endroit sûr. Essayez de ne pas bloquer la route.
- Faites en sorte d'avoir toujours un ou plusieurs masques dans votre boîte à gants

Si vous êtes dans un endroit public encombré

- Essayez de vous réfugier quelque part.
- Si vous êtes à l'intérieur, ne vous précipitez pas dehors où vous pourriez être atteints par les cendres.

Si vous êtes à l'école

- Respectez les consignes qui vous sont données

EN RÉSUMÉ, PROTEGEZ VOS BRONCHES.

Après l'éruption

- Restez calme. Vous aurez peut-être à prendre en charge d'autres personnes.
- Occupez-vous des situations qui mettent des vies en danger.

Si vous êtes chez vous

- Vérifiez si vous êtes indemne, de même que les autres personnes près de vous. En cas de blessure, administrez les premiers soins (position latérale de sécurité, plus si vous êtes compétent).
- N'utilisez pas le téléphone, à moins d'avoir à signaler une urgence. Attendez qu'on vous appelle
- Ecoutez la radio
- Vérifiez l'état de votre masque et de celui de vos enfants ; changez-les au besoin
- Vérifiez si votre maison a subi des dommages structurels ou autres.
- Vérifiez la propreté apparente de l'eau (pas de présence de cendres sulfureuses).
- Si l'eau courante est encore disponible immédiatement après l'éruption, remplissez une baignoire et d'autres récipients au cas où l'eau serait coupée plus tard. S'il n'y a pas d'eau courante, rappelez-vous que vous avez peut-être de l'eau dans le chauffe-eau et le réservoir de la chasse d'eau.

- Nettoyez soigneusement tout dégât de substances dangereuses. Protégez-vous les mains et les yeux.
- Les denrées périssables se gâteront rapidement si l'électricité est coupée. Si ces aliments sont encore crus, il faut les faire cuire en premier. Il est admis que les aliments qui sont au congélateur peuvent rester congelés pendant une demi-journée sans électricité, pourvu que la porte du congélateur ne soit pas ouverte.